

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



Saint Laurent Blangy, le 21 avril 2012

NOTRE REFORME AMBITIEUSE, JUSTE ET COHERENTE VIENT D'ETRE PUBLIEE AU JO !

Les décrets statutaires normalisant la filière des sapeurs-pompiers de France, sont parus ce jour, le 21 avril 2012 au Journal Officiel de la République Française.

Pour le SNSPP-PATS, première force syndicale chez les sapeurs-pompiers professionnels, et initiateur de la Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile (DASC), avec laquelle il a porté ce projet, c'est l'aboutissement de plus de 18 mois de travail. Ces textes vont permettre la mise en cohérence des grades et des emplois, offrant à chacun, davantage de choix de carrière et de possibilités d'avancement, avec un effet non négligeable sur les grilles des salaires. Compte tenu du contexte économique actuel, cela ne sera certainement pas neutre.

Ces textes corrigent prioritairement d'anciennes incohérences en matière d'évolution de carrière, de parcours professionnels qualifiants et de formation pour l'ensemble des grades et catégories des sapeurs-pompiers professionnels. Quoi qu'en disent nos détracteurs, nous sommes bien majoritaires dans la profession, et ces textes statutaires ont bien reçu des avis favorables de la CNSIS et du CSFPT. De plus, le Président de la CNSIS s'est engagé si nécessaire sur la mise en place d'une clause de revoyure.

Ces décrets sont le fruit d'âpres et difficiles négociations avec les multiples interlocuteurs (Gouvernement, DGSCGC, DGCL, CNSIS, CSFPT, CCEN, Conseil d'Etat...), et comme dans toute négociation, nous savons qu'il nous faudra aller conquérir d'autres avancées pour notre profession.

Au travers de ces textes, il nous a été très souvent imposé de tenir compte du droit commun à la fonction publique territoriale, au détriment de la spécificité de notre métier. C'est pour cela que la constitution d'un titre V de la fonction publique pourrait être d'actualité, et la création à défaut d'une filière des métiers de la sécurité nous éviterait sans aucun doute un certain nombre de compromis préjudiciables et incompréhensibles pour notre corporation.

Le SNSPP-PATS ne peut que regretter d'avoir été parasité, insulté, mis en doute par des organisations minoritaires et partisans, préférant prendre le risque de tout faire perdre. La « politique du tout ou rien » ne pouvait satisfaire le SNSPP-PATS avec la DASC. Notre métier et le dialogue social étaient en panne depuis 2004.

COMMUNIQUÉ

Aujourd'hui, une nouvelle étape vient d'être franchie. Vous devez vous approprier ces modifications statutaires pour les défendre et les faire appliquer dans chacun de vos SDIS, au travers d'un nécessaire dialogue social où vous avez la parole et la représentativité dans les instances départementales paritaires auprès de vos PCASDIS et DDSIS.

Les groupes de travail issus du protocole concernant les CTA-CODIS, SSSM, Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail et Formations continuent avec la DGSCGC et ceux qui voudront bien.

Des fiches emploi sont en cours d'actualisation de façon à vous permettre de travailler dans vos sections syndicales et dans vos SDIS. Elles vont vous parvenir dans les tous prochains jours.

Merci de votre soutien et de votre engagement sans lesquels nous n'aurions sans doute pas pu résister aux pressions négatives et à la bêtise de certains.

Lien vers le Journal Officiel du 21 avril 2012 :
<http://www.journal-officiel.gouv.fr/frameset.html>